BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 345

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

800 876 260 RCS Montpellier.
AZKO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 58824.00 EUR.
Adresse : 194, Avenue de la Gare Sud de France, Font de la Banquière, 34970 Lattes.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ECOSTAFF Société par actions simplifiée au capital de 28 030 euros Siège social : 194 Avenue de la Gare Sud de France, Font de la Banquière, 34970 LATTES 450 811 443 RCS MONTPELLIER ET AZKO Société par actions simplifiée au capital de 58 824 euros Siège social : 194 Avenue de la Gare Sud de France, Font de la Banquière, 34970 LATTES 800 876 260 RCS MONTPELLIER AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 juin 2022, La société ECOSTAFF, société par actions simplifiée au capital de 28 030 euros dont le siège social est situé au 194 Avenue de la Gare Sud de France, Font de la Banquière, 34970 LATTES, immatriculée 450 811 443 RCS MONTPELLIER, et la société AZKO, société par actions simplifiée au capital de 58 824 euros, dont le siège social est situé au 194 Avenue de la Gare Sud de France, Font de la Banquière, 34970 LATTES, immatriculée 800 876 260 RCS MONTPELLIER, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société AZKO par la société ECOSTAFF. La société AZKO ferait apport à la société ECOSTAFF de la totalité de son actif, soit 1 655 069 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 609 430 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 045 639 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société SECIB, société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé Font de la Banquière, 194 Avenue de la Gare Sud de France, 34970 LATTES, immatriculée sous le numéro 350 446 803 RCS MONTPELLIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AZKO depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ECOSTAFF. La société AZKO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le jour de la constatation par le Président de la société ECOSTAFF, société absorbante, de la non-opposition des créanciers sociaux à l'expiration du délai d'opposition prévu à l'article R. 236-8 du Code de

commerce, lequel délai courra à compter de la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER pour la société AZKO en date du 30 juin 2022 -au greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER pour la société ECOSTAFF en date du 30 juin 2022 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

